



E.E.A.P. DECANIS DE VOISINS

Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés

160 chemin des Jonquilles 13012 Marseille

Tél. : 04 91 34 17 97 • Fax : 04 91 27 17 83 • Courriel : decanis@araimc.org

N° SIRET : 775 559 727 00091

Code APE : 8891B

Association Régionale
d'Aide aux Infirmes Moteurs
Cérébraux et Polyhandicapés
Plus fort la vie ?

L'année 2016 aura été une année exceptionnelle : la fin des travaux du **nouvel établissement**, le départ et l'accueil de **nombreux enfants** et de leur famille, la validation du **projet d'établissement**, la fin de cursus de **formation et la réussite aux examens** pour plusieurs salariés, l'ouverture vers de **nouveaux établissements et services médico sociaux**, le renforcement **des pratiques et de l'accompagnement** des salariés, l'élaboration du **travail avec le Directeur Général** pour préparer l'avenir.

La fin des travaux du nouvel établissement :

Les travaux du nouvel établissement ont commencé en mars 2015 et se sont achevés fin décembre 2016. Le déménagement a eu lieu la semaine du 19 au 23 décembre dont deux jours en présence des enfants / adolescents qui ont fait leurs cartons et les ont retrouvés dans le hall d'entrée le 05 janvier ! Le changement de lieu prend d'autant plus de sens qu'il est une opportunité de repenser l'accompagnement des enfants. Il est probable qu'une fermeture des locaux de la rue Cadolive pour raisons de sécurité aurait entraîné la fermeture de l'EEAP. Merci à chaque salarié pour le soutien, la constance et la participation au « Groupe de Travail Jonquilles ».

Le départ et l'accueil de nombreux enfants et de leur famille :

L'année 2016 a été de nouveau une année comptant de nombreux mouvements de départs et d'arrivées d'enfants. Six enfants ont quitté l'EEAP. Les causes sont diverses. Parmi ceux-ci, trois enfants ont rejoint un établissement plus proche de leur domicile (EEAP Les Calanques, EEAP de Rousset et EEAP Tamaris). Un enfant a intégré une pouponnière en internat le temps de la grossesse de sa maman et deux enfants sont décédés. Sept enfants ont été accueillis, présentant des profils d'accompagnement différents, tant du point de vue éducatif, médical que social.

La validation du projet d'établissement :

Le projet d'établissement a été considérablement revu et actualisé. Il sera valide de 2016 à 2021. La méthodologie appliquée a tenu compte des remarques émises par les évaluations, interne et externe. La démarche qualité prend tout son sens dans cette approche quantitative et qualitative. Chaque sujet a été mis au travail par un groupe de salariés. Les conclusions ont été présentées lors des réunions de coordinations. L'équipe des cadres et la direction ont apporté les arbitrages nécessaires. Une dimension importante concerne la dynamique de coopération avec les réseaux et la recherche de la participation des personnes accueillies et de leur famille.



Les commissions de travail

L'inscription des projets dans le quotidien des enfants et adolescents ne peut se réaliser que dans la mesure où les besoins des enfants sont évalués et analysés. Le travail pluridisciplinaire est une constante dans l'établissement. L'équipe de direction a la volonté de promouvoir et de valoriser la participation, l'implication et la responsabilisation des salariés dans la vie de l'Etablissement.

Le Conseil de la Vie Sociale

La présence des représentants des familles s'est stabilisée et est devenue régulière. Les travaux du CVS sont suivis. Cette instance, essentielle à la vie de l'établissement, doit pouvoir être un lieu de concertation et de relai auprès des familles. La mobilisation des familles demeure un défi permanent et est extrêmement difficile.

L'accueil des jeunes en contrat Emplois d'Avenir

L'EEAP donne de la valeur à la transmission du savoir et de l'expertise que les salariés ont développée au cours des années. Le polyhandicap n'est pas une matière enseignée en France, dans aucune des formations initiales, qu'elles soient médicales, paramédicales ou éducatives. A ce jour les formations AMP et Moniteur Educateur sont terminés et tous les candidats ont réussi leur examens et repartent avec un diplôme. Félicitations à eux.

L'adhésion et la présence à Parcours Handicap 13

Nous avons rejoint ce réseau en 2013. Toutes les associations y sont présentes. L'objectif est de porter la parole des jeunes et des professionnels de l'établissement, de participer à des groupes de travail sur le territoire (lien familles – établissements). Les axes d'élaboration du PRIAC sont examinés et ce groupe est force de propositions. Plusieurs situations critiques ont pu être débloquées grâce à ce lieu de concertation et de mise en lien.

Les entretiens professionnels d'évaluation

Nous les avons débutés cette année. Ils font suite à la création des fiches de poste. Celles-ci ont été rédigées en concertation avec les équipes des professionnels.

Les tendances à venir ...

Il est de notre devoir de professionnels d'y être attentif. Nous savons que les lignes sont en train de bouger. La loi de 2005 livre ses effets. Les jeunes parents ont tendance à maintenir leur enfant à domicile, à demander des nuits de répit, de l'accueil séquentiel, un soutien à domicile. Cela doit nous interroger : quelle socialisation, quel suivi pédagogique, quelle inclusion, quel devenir à l'adolescence ? Nous travaillons avec la MDPH pour adapter l'EEAP aux besoins à venir. Nous faisons le constat que les enfants qui nous sont adressés sont soit très médicalisés ou à contrario ont des capacités beaucoup plus importantes que celles des enfants présents. Nous avons déjà évoqué la question de la scolarisation, un projet commun à tous les EEAP est en cours d'élaboration. En 2016 un seul enfant a été scolarisé en milieu ordinaire.

Tous les enfants, porteurs ou non d'un handicap sont fragiles, les enfants polyhandicapés, en surcroit, sont vulnérables. Nous avons besoin du concours de chacun, famille et salariés, pour prendre soin de leur vie.

